



**Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités**

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n° 70-581 du 6 novembre 1992 modifié portant statut particulier des professeurs de lycée professionnel de l'enseignement du second degré ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : Les 58 professeurs de lycée professionnel hors classe dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2026, pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle, sont nommés professeurs de lycée professionnel de classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Nom	Prénom	Libellé discipline de recrutement
MARSAL	YVES	mathématiques sciences physiques
MOSCA	FRANCK	génie électrique : électrotechnique
DI GIROLAMO	SANDRO	génie électrique : électrotechnique
THIEL	MARTINE	anglais lettres
TOUIOUI-SCHAAB	NICOLE	anglais lettres
MAZZOTTI	GHISLAINE	anglais lettres
STOSSE	LAURENT	génie chimique
BOMONT	JEAN-MARC	mathématiques sciences physiques
WEISLINGER	JEAN-CLAUDE	génie électrique : électrotechnique
THEODORE	AGNES	dessin industriel
GRANDEURY	LAURENT	mathématiques sciences physiques
REITZ	PHILIPPE	génie électrique : électrotechnique
BERGER	PATRICK	allemand lettres
PALAU-WINDSTEIN	SANDRINE	anglais lettres
OUATMANI	SALAH	génie civil construction et économie
KUHN	MARIE-HELENE	anglais lettres
EL KAMOUNI	MOHAMMED	mathématiques sciences physiques
JACQUINET	ARNAUD	Génie civil option topographie
LOUIS	CYRIL	mathématiques sciences physiques

ANTOINE	MARIE-BENEDICTE	anglais lettres
LAMBOLEZ	VALERIE	allemand lettres
MILTGEN	ANNICK	allemand lettres
SIMONIN	CHRISTINE	lettres histoire géographie
GROUSSIN-ROUILLER	JEAN-LUC	allemand lettres
CLEMENT	MARYLINE	anglais lettres
GIRARD	DIANE	mathématiques sciences physiques
SPERINI	SERAFIN	génie électrique : électronique
POUNA	APPOLINAIRE	génie civil équipement technique énergie
MARTINELLE	MARTINE	hôtellerie: services et commercialisation
KOVACS	SANDRA	biotechnologies : santé environnement
LALLEMENT	CHRISTOPHE	mathématiques sciences physiques
BLANDIN RENAUT	BLANDINE	lettres histoire géographie
SIMONIN	CLAUDINE	lettres histoire géographie
ABERKANE	BRAHIM	mathématiques sciences physiques
RICATTE	FLORENCE	génie mécanique option construction
EISENHAUER	JOHNNY	Economie et gestion option commerce et vente
THIERCY	STEPHANE	lettres histoire géographie
EL GHEMMAZ	ABDELMJID	mathématiques sciences physiques
BOIVIN	PASCAL	hôtellerie restauration option techniques culinaires
DAZZI	MURIEL	Economie et gestion option commerce et vente
HANS	SYLVIA	coiffure
REBOUILLET	JOELLE	industries graphiques
MORETTI	BEATRICE	biotechnologies : santé environnement
GOMEZ	PATRICE	génie civil construction réalisation d'ouvrage
RENAUD	CATHERINE	sciences et techniques médico-sociales
SIRJEAN	BEATRICE	anglais lettres
BOUR	LAURENT	arts du bois
LOUIS	SEBASTIEN	pâtisserie
DELAVILLE	VALERIE	anglais lettres
L'ETANG	STEPHANE	hôtellerie: services et commercialisation
ACKEL	ERIC	génie industriel bois
CALDERARA	JEAN MARC	génie mécanique - maintenance de véhicules
HOLTZ	EMMANUEL	génie civil construction et économie
ZIADI	CHINEZ	anglais lettres
FANTONI	JEAN-MARC	chef de travaux de STI génie mécanique
LEMMERY	THIERRY	génie mécanique option construction
DORT	MARIE	lettres histoire géographie
PRINZ	CATHERINE	lettres histoire géographie

	TOTAL	Hommes	Femmes	Part des femmes
Promouvables	572	295	277	47 %
Promus	58	31	27	47 %

Contingent : 58

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Nancy-Metz.

Article 3 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 3 juillet 2026

Pour le recteur,
La secrétaire générale d'académie,



Marie-Laure JEANNIN

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,

- soit obligatoirement, dans un délai de deux mois à compter de la notification et avant de saisir le tribunal administratif, saisir le médiateur académique, soit par courriel : ce.mediateur@ac-nancy-metz.fr ; soit par courrier postal :

Médiateur académique Site Saurupt 9 rue des Brice - Rond-point Marguerite - CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex pour qu'une médiation soit organisée.

Une copie de la présente décision doit être jointe à la saisine.

Si la médiation ne débouche pas sur un accord, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation.

